

POSTE OFFERT

Technicien forestier



Situé à Laterrière dans la région du Saguenay Lac Saint-Jean, Groupe Forestra Coopérative Forestière est une coopérative de travailleurs qui œuvre dans l'ensemble des activités du domaine forestier. Ses principales activités, qui se déroulent en grande partie au Saguenay, sont les opérations forestières, les travaux sylvicoles ainsi que la production de plants forestiers destinée au reboisement de la forêt québécoise via sa filiale Pépinière Laterrière inc.

La Coopérative est actuellement à la recherche de candidats intéressés à occuper un poste de technicien forestier.

Sous l'autorité de l'ingénieur forestier, le titulaire du poste assurera les fonctions suivantes :

- Prospection et rubannage de secteurs potentiels de travaux sylvicoles;
- Réalisation de parcelles d'inventaire avant traitement de travaux sylvicoles non-commerciaux (éclaircie pré-commerciale, dégagement de plantation, etc.);
- Contrôle de la qualité après-traitements des travaux sylvicoles non-commerciaux (éclaircie pré-commerciale, dégagement de plantation, etc.) et de reboisement;
- Réalisation de suivis des opérations forestières (inventaire matières ligneuses non-utilisées (IMLNU), coupes partielles, bandes riveraines, etc.).

Compétences :

- Diplôme d'études collégiales (DEC) ou professionnel (DEP) en foresterie complété;
- L'expérience en inventaires de travaux commerciaux ou non-commerciaux serait un atout ou expérience professionnelle équivalente pourra être considérée;
- Maîtrise des logiciels Microsoft, ARCGIS, Excel un atout;
- Posséder un permis de conduire (classe 5) valide.

Profil recherché :

- Autonomie, esprit d'initiative et débrouillardise;
- Souci de la qualité du travail effectué;
- Habiletés à la communication et au travail d'équipe;
- Sens de l'observation développé;
- Bonne endurance physique;
- Capacité à travailler à des conditions climatiques variables.

Conditions offertes :

- Salaire compétitif selon expérience
- Horaire : du lundi au jeudi
- Nombre d'heures par semaine : 44 h
- Allocation véhicule ou transport fourni
- Possibilité de revenir à son domicile à tous les soirs (la majeure partie du temps)
- Aucun frais d'hébergement lorsque requis.
- Allocation pour équipement de sécurité (équipement de protection individuel)
- Travail saisonnier, temps plein
- Conciliation travail-famille
- Possibilité de devenir membre de la coopérative et de bénéficier de plusieurs avantages tel que régime d'assurance collective et régime de retraite simplifié
- Possibilité d'avancement à l'intérieur de l'organisation